



Lyon, le 23 juin 2011

C .A. de l'INTEFP

Déclaration Liminaire

Monsieur le Président,

Le présent conseil d'administration va devoir délibérer sur le rapport annuel d'activité de l'INTEFP et donner un avis sur le projet de contrat d'objectif et de progrès pour les années 2011 à 2013.

- Que dire du rapport annuel 2010 ?

Bien peu de choses en vérité :

Il reflète assez bien l'activité de l'institut, mais il permet d'observer que moins d'un tiers des agents de nos services vient à l'INTEFP, et cela doit nous interroger le sens de ce constat. En effet ne transparaît pas l'impact de l'action de l'INTEFP dans les services, en terme d'acquisition directe de compétences, par l'intermédiaire des formateurs relais, mais aussi dans les PRF et par l'articulation entre les actions conduites au sein des DIRECCTE par rapport aux actions nationales. L'Institut doit développer son ouverture à tous les publics et communiquer sur celle-ci.

Comment y remédier ?

Bien que l'année 2011 soit déjà largement entamée, il reste à se prononcer sur les objectifs à atteindre pour les 5 semestres à venir. Mais j'observe que **le contrat** sous-entend qu'il y a des engagements réciproques des co-contractants, ce que n'ont pas manqué de vous dire les représentants du personnel, lors du Comité technique paritaire central en attendant sa transformation en comité technique. Mais si l'INTEFP prend des engagements clairs il n'en est pas de même de l'autorité de tutelle représentée par le DAGEMO.

Le contexte dans lequel intervient ce pseudo-contrat n'est pas neutre et les objectifs affichés s'en ressentent :

- Réduction des dépenses,
- Réductions des effectifs,
- Abandon de la formation initiale,
- Peu d'objectifs en matière d'emploi et de formation professionnelle.



Bref, les dépenses verrouillent tout, y compris la formation continue (formation tout au long de la vie) et ce n'est pas l'offre de services aux plateformes régionales qui permet d'envisager une implication totale de l'institut dans la formation des agents de ce ministère.

L'impact des RGPP successives et de la transformation des services territoriaux de l'Etat (REATE) met à mal tout investissement dans la formation.

- Sur l'avenir de cet établissement :
 - Rechercher la complémentarité avec d'autres organismes c'est déjà admettre et choisir ce que l'on ne fera plus et que d'autres ne feront peut-être pas mieux ; c'est se mettre en capacité de faire valoir ses points forts pour qu'ils soient reconnus.
 - Se recentrer sur les métiers de la filière travail, c'est admettre que l'INTEFP n'agit plus sur l'intégralité de la mission interministérielle «Travail, Emploi et Formation Professionnelle.

Vous avez dit « contrat de progrès », pardon excusez ce lapsus c'est un contrat de performance, espérons qu'à terme ce ne soit pas un contrat d'obsèques.
L'actuel ministre du travail sera-t-il le fossoyeur de l'école de l'inspection du travail ? A moins que ce ne soit de l'inspection du travail !

Ne comptez pas sur l'UNSA-ITEFA pour accepter ce recul ! Allons de l'avant ! (*Ni contestation stérile, ni accompagnement docile !*)

Pour nous, l'INTEFP doit rester ***l'institut de formation de l'ensemble des agents de ce ministère*** et accueillir, dans le cadre d'une offre de service claire, volontaire et solvable, les agents des DIRECCTE venant d'autres origines.

Tous les champs d'activité des services doivent être couverts. Les orientations doivent être claires et volontaristes tant de la part de la tutelle que des directions d'administration centrale.

Il faudrait en outre qu'un dialogue social de qualité soit mis en place et que les comités techniques ne soient pas considérés comme de simples chambres d'enregistrement, celui de l'Etablissement comme les autres.

Mais ce conseil d'administration n'est pas forcément meilleur puisque l'écoute y est tout autant sélective et que les personnels n'y font que de la figuration, certes intelligente, mais on pourrait espérer mieux.



Le ministère du travail est en charge de faire respecter par les entreprises un dialogue social de qualité et l'INTEFP se targue d'avoir des formations pour les partenaires sociaux sur ce domaine précisément ; alors même que dans les structures de ce ministère le dit « dialogue social » est devenu un simulacre : Direccte comme INTEFP.

Quel symbole détourné !

Merci de votre attention.

Michel ZEAU

o

o

o